

Braderie d'été de centre-ville - Convention d'occupation du domaine public

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal de Besançon, dans sa séance du 10 mai 1999, a autorisé M. le Maire à contractualiser avec différentes associations de commerçants pour l'organisation des animations commerciales du centre-ville.

La convention prévoyant ce partenariat a été signée le 11 mai 1999.

Le programme prévisionnel annexé à ladite convention prévoit l'organisation de la braderie d'été, les 2 et 3 juillet 1999, dans les rues du centre-ville suivantes : Grande Rue (du quai Vauban à la rue de la Préfecture), Rue des Granges (de la rue de la Bibliothèque à la rue des Boucheries), Rue de la République (de la Place du 8 Septembre à la rue Cusenier), Rue Gambetta (de la rue des Granges à la rue Proudhon), Rue Gustave Courbet dans sa totalité, Rues Moncey, Morand, Luc Breton, des Boucheries, Rue Battant, Places Pasteur et du 8 Septembre, Rue Bersot (zone piétonne), rue Proudhon (de la rue Gambetta à la rue Morand), Square Saint-Amour.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer, avec l'Union des Commerçants, organisatrice de cette manifestation, une convention d'occupation du domaine public incluant les rues et places ci-dessus, moyennant une redevance forfaitaire de 60 000 F, recette à inscrire sur le compte 92.91.7336.10500.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1999